

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023**

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 2 pouvoirs

**Date de convocation**  
**7 septembre 2023**

**Date de publication**  
**19 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIEN PAIS DE SOUSA, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Jean-Pierre NANCEY, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raphaël DA CRUZ, Emmanuel PROVIN, Mickaël VAIRELLES, Angélique CHEVRE, Bruno LORILLERE, Pierre MARY.**

Représentés : **Anita DANGIN à Evelyne BOCQUET, Pascale PETIT à Claudine BAUDIN ERARD.**

**Madame Simone DEVAUX** a été nommée secrétaire de séance.

**N° de délibération : 16\_15092023**

**N°16 : DON SUITE AU SEISME AU MAROC**

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours le Maroc, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation.

Sensibles aux drames humains de ce séisme, la commune de Bar-sur-Aube tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes du séisme, dans la mesure des capacités de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE FAIRE** un don d'un montant de 2 000.00 € au fonds de solidarité de Cités Unies France qui a mis en place un fonds de solidarité pour la réhabilitation des collectivités touchées par cette catastrophe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



PH

...Simone...DEV.AUX..., secrétaire de séance

*Simone Devaux*